

**Guillaume Cuchet, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien. Anatomie d'un effondrement*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, 2018, 288 p.**

DANS **SOCIÉTÉ, DROIT ET RELIGION 2018/1 Numéro 8**, PAGES 191A À 199A  
ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 2110-6657

ISBN 9782271121325

DOI 10.3917/sdr.008.0191a

Date de mise en ligne : 22/01/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-societe-droit-et-religion-2018-1-page-191a?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Notes de lecture

## Note de lecture – Xavier Cabannes.

**Guillaume Cuchet, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien. Anatomie d'un effondrement*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, 2018, 288 p.**

Si en 1239, Grégoire IX écrivait à Louis IX, « *Ainsi, Dieu choisit la France de préférence à toutes les autres nations de la terre pour la protection de la foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse* »<sup>1</sup>, près de 780 ans plus tard Guillaume Cuchet nous montre comment la France et les Français semblent s'être détournés, si ce n'est de Dieu, tout au moins de la fréquentation des églises et des sacrements. Cette étude est à la fois un bel hommage au travail du chanoine Fernand Boulard (1898-1977), à la mémoire duquel l'ouvrage est dédié, et un prolongement et donc une mise à jour de ses travaux. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce livre tant les informations abondent à chaque page.

Ce beau travail tend à montrer et surtout à expliquer le décrochage religieux en France depuis les années 1960. Si l'ouvrage ne s'attarde nullement – et c'est sans doute le grand regret éprouvé à la lecture de cet ouvrage – sur la question d'une définition de ce que serait ou pourrait-être un monde chrétien et même sur le point de savoir si un tel monde aurait réellement existé (en dehors du constat qu'il y avait davantage de pratiquants avant et que le tournant au cours du xx<sup>e</sup> siècle en matière de pratique religieuse s'inscrit dans un mouvement de longue durée « *qui remonte au moins à la Révolution, voire plus haut* »<sup>2</sup>), l'enquête que mène Guillaume Cuchet est tout simplement passionnante.

Après avoir expliqué la genèse de la « carte Boulard », c'est-à-dire de la « *carte religieuse de la France rurale* » conçue principalement par le chanoine Boulard, parue fin 1947<sup>3</sup>, et donné ses indispensables clés de lecture (entre les pays « A » ou « paroisses chrétiennes », les pays « B » ou « paroisses indifférentes à traditions chrétiennes » et les pays « C » ou « pays de mission »), l'auteur présente les éditions successives de cette carte et l'évolution des travaux

.....  
1. Phrase qui a inspiré il y a peu le titre de l'ouvrage de Camille Pascal, *Ainsi, Dieu choisit la France*, Presses de la Renaissance, 2016.

2. p. 173.

3. Reproduite p. 34 de l'ouvrage.

du chanoine Boulard (par exemple la « *carte de la pratique pascale dans la France rurale* », en 1966, la « *carte religieuse de la France urbaine* », en 1968, ou encore la « *carte de la France protestante* », en 1953<sup>4</sup>). Se faisant, Guillaume Cuchet montre aux lecteurs, qui, comme l'auteur de cette note de lecture, ont peu d'idées sur la question, le développement de la sociologie religieuse, qui n'a pas toujours été très bien perçue au sein de l'Église catholique, mais qui a reçu, « *dans certaines limites* », le soutien de Pie XII en 1953<sup>5</sup>. Le travail du chanoine Boulard et ses cartes, reposant sur de longues enquêtes, ont donc permis de photographier la pratique religieuse en France, et plus précisément le catholicisme après-guerre et jusqu'au milieu des années 1960. Il faut reconnaître à Guillaume Cuchet, en dépit d'un sujet quelque peu austère, d'avoir su rendre cette présentation claire et, redisons-le, passionnante. Mais bien évidemment tout l'intérêt de cet ouvrage n'est pas là. Les conclusions auxquelles était arrivé Boulard dans les dernières versions de ses travaux sont-elles, un demi-siècle plus tard, toujours d'actualité, puisque ceux-ci permettaient de constater un mouvement de déchristianisation ? En effet, dès 1947, une grande partie du territoire français (environ 60 %) était classée en pays « B » : « *particulièrement impressionnante (...) était cette grande "diagonale du vide" religieux qui prenait la France en écharpe du Nord-Est au Sud-Ouest, des Ardennes aux Landes, sans parler des "taches de mission" qui mouchetaient la carte comme les symptômes d'un mal à venir, encore limité certes, mais déjà inquiétant* »<sup>6</sup>. Les cartes suivantes avaient montré l'évolution de ce « *mal* ». Depuis l'effondrement s'est produit...

À travers divers exemples, Guillaume Cuchet montre l'évolution du phénomène de déchristianisation depuis les dernières versions de la « *carte Boulard* ». Ainsi, par exemple en 1947, le département de la Vendée (diocèse de Luçon), département qui conserve encore aujourd'hui dans l'imagerie nationale la réputation d'une terre catholique, faisait partie des « *pays chrétiens* » ou « *A* » ; le taux de pratique dominicale du diocèse était d'un peu plus de 60 %. Dans le canton de Saint-Fulgent, la pratique dominicale était de 93 % chez les adultes et la pratique pascale de 97 %. Le maillage religieux était alors fort dans cette région et l'Église catholique incontournable (le juriste, à tendance fiscaliste, aura en mémoire « *la grève de l'impôt* » à l'appel de Mgr Cazaux en 1950<sup>7</sup>). Trois décennies plus tard, en 1979, la pratique dominicale n'y était plus

4. Voir respectivement pages 53, 58 et 64.

5. *Ibid.*, p. 67.

6. *Ibid.*, p. 52.

7. *Ibid.*, p. 111. Et, à ce sujet, voir par exemple, l'article de Bernard Pacteau, « *L'école libre en correctionnelle. Vendée – Années 1945-1950* », in *Mélanges en l'honneur du doyen Jean-Pierre Machelon*, LexisNexis, 2015, p. 865

que de 55,5 % et la pratique pascalle de 84,5 %. De même, en 1960, dans les trois diocèses de ce qui était alors la Basse-Normandie, la pratique régionale était de 40 %. Vingt-sept ans plus tard, elle n'était plus que de 9,5 %<sup>8</sup> : quelle chute ! Incontestablement, les enquêtes et élaboration des cartes Boulard se sont terminées avant le grand choc, avant « *le tournant de 1965* » (p. 87) ; les dernières versions de ces travaux ont livré une photographie religieuse de la France avant la rupture.

Le grand intérêt de l'ouvrage de Guillaume Cuchet tient dans l'explication de ce phénomène. L'hypothèse défendue par Guillaume Cuchet – qui en soi n'a rien d'original, mais qui donne lieu à une identification minutieuse des éléments constitutifs – est que l'évènement déclencheur du mouvement accéléré de déchristianisation a été le concile Vatican II (1962-1965) ; pas le concile en lui-même, dont la connaissance des textes adoptés a eu somme toute assez peu d'impacts directs sur les pratiquants, mais les changements qu'il a apportés : « *c'est le fait même du changement de discours qui a compté* »<sup>9</sup>. « *Toute une série de "vérités" anciennes, liées notamment à la pastorale des "fins dernières", sont tombées brutalement dans l'oubli, comme si le clergé lui-même avait cessé d'y croire ou ne savait plus qu'en dire, après en avoir si longtemps parlé et de façon si dramatique* »<sup>10</sup>. Là a été au final la grande faute de l'Église catholique : elle a donné l'impression de s'être trompée pendant des siècles en abandonnant une partie de son discours et en en tenant un nouveau avec une autre forme (même si le fond restait globalement identique... mais souvent la forme l'emporte sur le fond...) ; or si l'Église s'était trompée par le passé et avait renoncé à des vérités et pratiques séculaires, qu'est-ce qui venait garantir aux pratiquants qu'elle ne se trompait pas de nouveau ? Formulée de manière plus habile par Guillaume Cuchet, cette question est sans doute l'explication majeure du doute des pratiquants et de leur renoncement à se rendre à l'église. Pour simplifier, et Guillaume Cuchet s'en garde bien à raison, l'auteur de cette note de lecture peut imaginer le choc et les interrogations des paroissiens passant en quelques années du rite tridentin, codifié au xvi<sup>e</sup> siècle suite au concile de Trente, avec son « cérémonial » certes pesant, mais majestueux (car pour les pratiquants il s'agit bien de célébrer une forme de Majesté), au rite codifié par le concile Vatican II (dit, par simplification, « rite Paul VI ») et rapidement, grâce à la liberté liturgique introduite, à un rite simplifié, parfois jusqu'à l'excès, au nom de la modernité. Comment ne pas imaginer les raisons de la fuite des pratiquants qui avaient dû apprendre et respecter avec rigueur des choses répétées

8. *Ibid.*, p. 87.

9. *Ibid.*, p.134.

10. *Ibid.*, p. 134-135.

depuis des siècles et auxquelles l'Église, du jour au lendemain, tournait le dos sans force explication ? Car, si les conciliaires et autres personnalités, ayant participé aux travaux de Vatican II, avaient pu échanger et discuter longuement et doctement, les pratiquants se sont retrouvés devant le fait accompli. Ce doute qui a gagné les brebis a évidemment, immanquablement, gagné aussi les bergers ; comme l'écrit Guillaume Cuchet, « [l]a "crise catholique" des années 1965-1978 fut d'abord une crise du clergé et des militants catholiques », certains comportements étant « *apparus à beaucoup comme une véritable "trahison des clercs", sans équivalent depuis les "déprêtrisations" de la Révolution, qui a eu les mêmes effets déstabilisants* »<sup>11</sup>. Comment ne pas imaginer le doute des pratiquants face à un clergé qui « *a "désinstallé" volontairement l'ancien système de normes qu'il s'était donné tant de mal à mettre en place* »<sup>12</sup> (Cette phrase ne peut que retenir l'attention du juriste qui connaît bien les effets de l'abandon unilatéral non expliqué d'une norme – pour le coup juridique – globalement respectée et remplacée par une autre paraissant s'opposer à la première) ? Dans son travail d'analyse, Guillaume Cuchet souligne, par exemple<sup>13</sup>, le cas des évolutions du jeûne eucharistique avant ou pendant Vatican II (1953 : le jeûne depuis minuit avant la communion est maintenu mais la prise d'eau ne le rompt plus ; 1957 : le jeûne est réduit à trois heures pour les nourritures solides et à une heure pour les liquides ; 1964 : le jeûne est réduit à une heure dans les deux cas), du baptême (alors que dans la tradition il fallait faire baptiser les enfants au plus tôt, en 1965 est introduit une « *pastorale du délai* » permettant de différer le baptême si le sérieux de la demande des parents ne paraissait pas suffisant), du maigre du vendredi (supprimé en 1967, hors Carême), de l'office dominical (avec les messes anticipées du samedi soir à partir de 1969, véritable facilité pour les pratiquants – on pourrait presque parler d'« office à la carte » –, relativisant nettement l'ancienne obligation dominicale)... Toutes ces évolutions mises bout à bout ont constitué des éléments constitutifs de la crise. Un même constat peut être dressé quant au sacrement de pénitence ou, pour le dire simplement, la confession<sup>14</sup>. En 1952, 37 % des catholiques ne se confessaient jamais, 9 % moins d'une fois par an, 18 % une fois par an, 18 % plusieurs fois par an, et 15 % au moins une fois par mois. En 1954, les proportions étaient respectivement de 54 %, 13 %, 12 %, 16 % et 1 %. Et en 1983 : 69 %, 13 %, 5 %, 8 % et 1 %, la confession régulière étant dès lors une pratique marginale. Dans tous les cas 3 ou 4 % restant indéterminés. Là aussi, différents

11. *Ibid.*, p. 135.

12. *Ibid.*, p. 140.

13. *Ibid.*, p. 138-139.

14. *Ibid.*, p. 203

éléments permettent d'expliquer cette évolution très marquée, comme le nouveau silence du clergé sur l'enfer, le purgatoire, le jugement, la mort subite – « le clergé a cessé assez brutalement de parler de tous ces sujets délicats, comme s'il avait arrêté d'y croire lui-même »<sup>15</sup> – ou encore la déconnexion depuis les années 1970 entre confession et communion<sup>16</sup>. Mais un élément nous semble remarquable, même si Guillaume Cuchet ne semble pas y accorder plus d'importance qu'aux autres : « la désaffection du confessionnal ». Le confessionnal est devenu « le symbole, mi-odieux, mi-ridicule, de l'ancien régime pénitentiel »<sup>17</sup>. Là aussi, les évolutions ont eu des effets néfastes. La multiplication des célébrations pénitentielles à partir du milieu des années 1970 a changé le rapport à la confession, puisque ces célébrations avec absolution collective étaient une « forme de pénitence sans confession »<sup>18</sup>. Système tout de même beaucoup plus confortable impliquant un dialogue entre le croyant et Dieu, sans passer par l'intermédiaire du prêtre. Il y a fort à penser que ce type de cérémonie correspondait mieux aux évolutions de la société<sup>19</sup> et à la montée de l'individualisme qui est caractérisé par une réduction du collectif au profit de l'individu ou de son « cocon » familial et sans doute par une moindre acceptation par l'individu d'un regard et d'un jugement extérieurs sur son intimité, fût-ce le regard d'un prêtre intermédiaire de Dieu... Aussi, lorsque l'Église dans une marche-arrière a remis sur le devant de la scène la confession individuelle au détriment des célébrations collectives, nombre de pratiquants n'ont pas retrouvé le chemin des confessionnaux.

Comme la France était la fille aînée de l'Église, la crise de l'Église est fille de Vatican II et surtout des changements, plus ou moins contrôlés, qui en ont découlé. Surtout, comme le montre fort bien Guillaume Cuchet<sup>20</sup>, cette crise de la pratique religieuse s'est répandue et a prospéré du fait du « décrochage des jeunes » dès le milieu des années 1960. Pour le dire simplement (trop ?), les jeunes ne pratiquant plus, une fois devenus parents leurs enfants n'ont pas, sauf exception, fréquenté les églises et il y a tout lieu de penser qu'il en est de même à la génération suivante, ceci expliquant la baisse tant des pratiques dominicale et pascale que de la confession et des vocations... un véritable « effet boule de neige ». Guillaume Cuchet considère que si Mai 1968 et l'Encyclique *Humanae vitae* de Paul VI sur la contraception ont amplifié

15. *Ibid.*, p. 216.

16. *Ibid.*, p. 217.

17. *Ibid.*, p. 229.

18. *Ibid.*, p. 234.

19. *Ibid.*, p. 156.

20. *Ibid.*, p. 142.

le phénomène de décrochage, « *ils ne l'ont pas créé* »<sup>21</sup>. Les causes d'un tel phénomène sont, de l'aveu de l'auteur de l'ouvrage, « *assez mystérieuses* »<sup>22</sup>, mais après avoir envisagé diverses explications<sup>23</sup>, il résume « *en disant que le phénomène des jeunes a été le fait générateur de la crise (au sens de facteur principal) et qu'il a procédé d'un triple effet cumulé d'âge (le décrochage postcommunion), de génération (les baby-boomers) et de période (Vatican II et Mai 68 notamment)* ».

La crise du catholicisme en France est donc expliquée par un événement déclencheur (Vatican II) et un fait générateur (le décrochage des jeunes) ; l'ouvrage a le grand mérite d'identifier tous les éléments concomitants qui l'ont engendrée.

En conclusion, mais Guillaume Cuchet commence par-là, on comprend comment notre monde a cessé (ou cesse) d'être chrétien (et on comprend ce que veut dire ici un monde chrétien), puisqu'en 1960, 94 % de la génération étaient baptisés et 25 % allaient à la messe tous les dimanches tandis qu'en 2017, « *le taux de pratique dominicale (au sens de ceux qui vont à la messe tous les dimanches, et non une fois par mois ou de temps en temps) est inférieur à 5 %, sans doute autour de 2 %* » et « *que 30 à 35 % de la génération est baptisée dans l'Église* »<sup>24</sup>, alors que 50 % des 18-50 ans s'estiment « *non-affiliés* » et que « *l'islam [est] devenu par immigration la deuxième religion du pays et (...) rassemble environ cinq millions de fidèles et 7,5 % de la population* »<sup>25</sup>.

D'un point de vue religieux, la France a donc totalement changé de visage en un demi-siècle ; un concile qui devait avoir, selon Jean XXIII, un enseignement « *surtout pastoral* » et dont l'Église se réjouissait lors de son ouverture (l'allocution de Jean XXIII s'intitulait *Gaudet Mater Ecclesia*) a été le déclencheur de ce changement. Mais, au-delà des conclusions de Guillaume Cuchet, probablement que, dans tous les cas, d'une façon ou d'une autre, pour une raison ou une autre, ce changement aurait eu lieu sans Vatican II, l'Homme de la fin du xx<sup>e</sup> et du début du xxi<sup>e</sup> siècles n'étant plus celui des temps passés, ni même celui du début du xx<sup>e</sup> siècle (que de changements en quelques décennies...), la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans entrée en vigueur en 1967, le développement de l'enseignement public, l'exode rural massif (pour mémoire en 1948 la population active agricole était de 9,6 millions et en 1963 de 2,6 millions<sup>26</sup>, en 1980 de 1,8 million, en 2005 de 0,8 million et actuellement

21. *Id.*

22. *Ibid.*, p. 147.

23. *Ibid.*, p. 147-154.

24. *Ibid.*, p. 16.

25. *Ibid.*, p. 15.

26. Voir Laurent Cl., « L'évolution de la population active agricole », *Économie rurale*, 1969, n° 79-80, p. 222.

elle est située aux alentours de 0,5 million, entraînant la perte des « réserves rurales du catholicisme »<sup>27</sup>, la mixité scolaire et sociale et, une nouvelle fois l'individualisme et sa recherche du constant compromis envers les obligations, étant passés par là...

Cet ouvrage est l'occasion ou jamais de méditer la phrase de Malraux... « Le *xxi*<sup>e</sup> siècle sera religieux ou ne sera pas » ? Non, puisqu'il ne l'a jamais dit, mais : « *Le problème capital de la fin du siècle sera le problème religieux, sous une forme aussi différente de celle que nous connaissons que le christianisme le fut des religions antiques* ».

## Note de lecture – Frédéric Cohen.

**Marie-Jo Thiel, Marc Feix (éds), *Le défi de la fraternité*, éditions LIT, 2018, 632p.**

Au moment où le Conseil constitutionnel reconnaît, dans sa décision du 6 juillet 2018<sup>28</sup>, au principe de fraternité une portée juridique inédite, visant à obtenir la dépenalisation de toute forme de solidarité à caractère humanitaire, en l'occurrence auprès de personnes en séjour irrégulier<sup>29</sup>, cet ouvrage édité par Thiel et Feix constitue un précieux outil de réflexion pour nous aider à comprendre l'importance et le sens de la fraternité dans la constitution et le maintien des communautés humaines et dans l'instauration de relations entre elles. Or il ressort de l'ouvrage que la fraternité est un concept paradoxal, pour ne pas dire ambivalent, qu'il est donc difficile de définir, car ces implications éthiques ne se laissent pas nécessairement déduire de son sens premier qui renvoie à un lien filial ou sentimental sans finalités clairement établies. Il convient alors de penser un bon usage de la fraternité, ce qui requiert une connaissance et un sens de l'action au service du bien commun.

.....  
27. *Ibid.*, p. 158.

28. Cons. const. 6 juillet 2018, déc. n° 2018-717/718 QPC. Cette décision reconnaît une valeur juridique au principe de fraternité. Elle fait suite à une demande de Cédric Herrou, agriculteur condamné pour avoir aidé des migrants en situation irrégulière. Il est accusé d'avoir commis un « délit d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger ». Ce dernier a demandé au Conseil constitutionnel la suppression de tout « délit de solidarité ». Ce à quoi la décision du Conseil constitutionnel répond favorablement en affirmant au §8 : « Il découle du principe de fraternité la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération pour la régularité de son séjour sur le territoire national. »

29. Gonzalès P., « Le conseil constitutionnel reconnaît la fraternité comme principe constitutionnel », *Le Figaro*, 06/07/2018.

Ce recueil d'articles d'une excellence académique indéniable insiste sur la signification authentiquement religieuse du concept de fraternité pour mieux mettre en évidence la richesse de ses implications culturelles, sociales, économiques et politiques positives, en vue de mieux poser les principaux problèmes auxquels nos démocraties libérales se trouvent aujourd'hui confrontées : crises migratoires, échecs et limites du néolibéralisme, terrorisme et persistance des guerres, tensions culturelles et acculturation dans nos sociétés, crise de la représentation politique démocratique et perte des repères communs, impuissance à agir face aux risques globaux à l'instar des menaces qui pèsent sur notre environnement... Le rôle essentiel de la fraternité est d'autant mieux mis en exergue qu'ici la religion est appréhendée par les différents auteurs dans sa dimension éthico-politique comme ce qui relie les hommes et ce qui les fait agir en commun dans un souci de l'autre et de la préservation du monde qu'ils ont reçu en partage.

Mais alors pourquoi la fraternité apparaît-elle aux yeux de ces auteurs un principe essentiel de l'action commune susceptible d'apporter une réponse aux problèmes majeurs qui nous affectent aujourd'hui collectivement ? Dans un monde où l'individualisme se présente sous les traits de la nécessité, ne faut-il pas plutôt faire confiance aux moyens de contrainte de l'État et aux progrès de nos juridictions aux niveaux national et international ? En quoi la fraternité permettrait-elle de surmonter les clivages qui fracturent notre monde plutôt que d'en susciter de nouveaux entre frères ennemis ? Conscient de ces obstacles, c'est à dessein que l'ouvrage présente la fraternité avant tout comme un défi. Un défi qu'il est d'autant plus nécessaire de relever que les contributeurs de l'ouvrage donnent à comprendre les raisons de l'impuissance de nos gouvernements et de la gravité des tensions qui structurent notre monde. Le défi de la fraternité vise à sortir des écueils d'une pensée strictement utilitaire et technique qui nourrit notre incapacité à agir en commun et risque d'entraîner de nombreux raidissements illibéraux<sup>30</sup>. Le premier constat qui appelle ce défi est que les hommes n'ont jamais été aussi interconnectés, tout en demeurant en grande partie indifférents ou ignorants les uns des autres, multipliant les formes d'incompréhension.

Le mérite de cet ouvrage est de chercher à montrer que la fraternité n'est pas un résultat à attendre de la réalisation d'une organisation collective idéale, mais qu'elle est bien au contraire une valeur fondatrice dans un monde où la discorde et l'indifférence menacent constamment de dissoudre

30. Voir notamment l'article de Jean-Tristant Leloup, « Fraternité et libéralisme ? Pour une économie relationnelle », p. 127-138, dans Thiel M.-J., Feix M. (éds.), *Le défi de la fraternité*, éditions LIT, 2018, 632 p.

les communautés humaines<sup>31</sup>. Ces réflexions permettent de comprendre que le commun n'est jamais donné ni définitivement acquis, mais qu'il doit être entretenu par une politique fraternelle qui permet d'en penser la justice et la transmission. Le concept de fraternité ouvre alors des perspectives d'analyse diverses, l'ouvrage associant des approches politiques, morales et juridiques du problème, à travers des interventions précises et denses de penseurs issus de disciplines et pays distincts, qui toutes explorent cette tension entre droits et devoirs sur laquelle reposent nos sociétés démocratiques.

D'où l'intérêt primordial de cet ouvrage qui est de proposer une réflexion très riche sur les fondements théologiques chrétiens de la fraternité, afin de penser l'essence de la communauté en discutant nombre des présupposés ou impensés de la philosophie moderne sur ce sujet ; puis d'en faire ressortir clairement la pertinence pratique à partir de plusieurs études sur les enjeux majeurs de notre monde actuel.

.....  
31. *Ibid.*, p. 17-18.